

## Fournitures de denrées alimentaires *Accord-cadre de fournitures n°2024-28*

### REGLEMENT DE CONSULTATION

*Mode de consultation : procédure formalisée de l'appel d'offres*

**Pli à remettre avant le 17 octobre 2024, 12h00**

#### 1. Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet la fourniture et la livraison de denrées alimentaires.

#### 2. Caractéristiques du contrat

##### 2.1 Allotissement

L'accord-cadre est divisé en quatorze lots :

- Lot n°1 : Légumes 4<sup>ème</sup> gamme (lot réservé)
- Lot n°2 : Produits de la mer transformés
- Lot n°3 : Boisson
- Lot n°4 : Epicerie
- Lot n°5 : Surgelé
- Lot n°6 : Viande fraîche de bœuf, veau et agneau
- Lot n°7 : Viande fraîche de porc
- Lot n°8 : Viande fraîche de volaille, lapin et canard
- Lot n°9 : Viande cuite
- Lot n°10 : B.O.F.
- Lot n°11 : Charcuterie
- Lot n°12 : Plats végétariens
- Lot n°13 : Poisson
- Lot n°14 : Fruits et légumes

Les candidats peuvent soumissionner à un, plusieurs ou à l'ensemble des lots. Les lots 1 à 12 correspondent à un accord-cadre à bons de commande alors que les lots 13 et 14 correspondent à un accord-cadre à marchés subséquents.

##### 2.2 Durée du contrat

La date de commencement est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Le contrat commencera effectivement à cette date ou à partir de sa notification si elle est postérieure. Quelle que soit la date de commencement, il se terminera le 31 décembre 2025. Il est reconductible trois fois pour une année.

#### 3. Caractéristiques de la consultation

##### 3.1 Procédure

La présente consultation est passée selon la procédure formalisée de l'appel d'offres (procédure ouverte), en application de l'article L. 2124-2 du code de la commande publique.

##### 3.2 Variantes

Les variantes sont autorisées, sans obligation de répondre à la solution de base. Les conditions générales d'achat de même que les clauses au cahier des charges ne peuvent pas être modifiées. Concernant les produits figurant aux bordereaux des prix unitaires, un changement de grammage ou de conditionnement est acceptable tant que ces derniers restent proches du produit. En outre, seuls 20% des produits d'un lot peuvent faire l'objet de variantes.

### 3.3 Marché public réservé

Le lot n°1 (Légumes 4<sup>ème</sup> gamme) du présent marché public est réservé à des entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail mentionnés aux articles L. 5213-13, L. 5213-18, L. 5213-19 et L. 5213-22 du code du travail et L. 344-2 du code de l'action sociale et des familles, ou à des structures équivalentes, lorsque la majorité des travailleurs concernés sont des personnes handicapées qui, en raison de la nature ou de la gravité de leurs déficiences, ne peuvent exercer une activité professionnelle dans des conditions normales.

### 3.4 Dépôt de question et modifications de la consultation

Les candidats peuvent poser des questions jusqu'à huit jours calendaires avant la remise des plis. L'acheteur peut modifier le dossier de consultation jusqu'à six jours calendaires avant la remise des plis. Le nombre de jour comprend le jour de remise des plis.

## 4. Réponse des entreprises

### 4.1 Dépôt du pli

Le pli doit être déposé avant le **17 octobre 2024, 12h00**. Il est à transmettre **obligatoirement** par dépôt électronique, via la plate-forme Mégalis Bretagne : [www.megalis.bretagne.bzh](http://www.megalis.bretagne.bzh) (aucune signature électronique n'est requise lors du dépôt). Aucun dépôt papier ne sera accepté. Ceci concerne l'ensemble des documents à transmettre : seuls les échantillons ne sont pas concernés (*cf. article ci-dessous*). En cas d'indisponibilité de la plateforme le jour de la remise des plis et uniquement dans ce cas-là, le pli peut être envoyé par mail à l'acheteur via une plateforme permettant l'envoi de fichiers volumineux. Il ne sera ouvert qu'après la date et l'heure limite de remise des plis. Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour [créer un compte entreprise](#) ou [se connecter à la salle des marchés](#).

### 4.2 Dépôt des échantillons

Les échantillons à fournir sont ceux indiqués dans le bordereau des prix unitaires. Ils doivent être livrés pour le **17 octobre 2024, 12h00** à l'adresse suivante :

- Cuisine centrale de Ploemeur - Zone de Kerdroual, rue Saint Tugdual - 56270 PLOEMEUR
- Les horaires d'ouvertures (les échantillons peuvent être envoyés par la poste comme déposés en main propre) : **7h30 à 11h30, du lundi au vendredi**
- Si besoin, contact possible auprès de Monsieur Julien QUIGNON : 06 73 72 17 87 ou 02 97 86 41 57, [dircuisine@ploemeur.net](mailto:dircuisine@ploemeur.net)

La séance de dégustation se fera **par 4 personnes** :

- le vendredi 18 octobre pour le lot n°11 (charcuterie)
- en semaine 46 (du mardi 12 au vendredi 15 novembre) pour les autres lots

Les candidats devront tenir compte de ce délai et de ce nombre de personne au regard de la qualité et de la quantité des échantillons qu'ils fourniront. Les échantillons ne seront pas restitués.

### 4.3 Contenu du pli

Le pli doit contenir les documents suivants :

- Le contrat
- Le formulaire de candidature (ou, à défaut, les DC1 et DC2)
- Le bordereau des prix unitaires (au format Excel ou équivalent) pour les lots 1 à 12
- Le mémoire technique reprenant les points demandés dans le cadre de mémoire technique
  - o Les fiches techniques demandées doivent être mises dans l'ordre et nommées de façon explicite

**Le présent règlement de consultation n'est pas à remettre. Les différentes attestations (fiscale de moins de six mois, vigilance, assurance...) ne sont à fournir que par l'attributaire du contrat.**

Les éventuels formats de fichier mentionnés sont souhaités mais non obligatoires.

## 5. Analyse des plis

### 5.1 Critères de sélection des candidatures

Les candidatures sont sélectionnées au regard du niveau de capacités professionnelles, techniques et financières qui doit être suffisant pour pouvoir répondre à la consultation.

### 5.2 Critères de choix de l'offre

#### Pour les lots 1 à 12

Les offres choisies sont celles présentant le meilleur rapport qualité/prix. Ce dernier est pondéré de la façon suivante :

- Prix (40 %)
- Qualité (60 %)

Ce rapport est calculé ainsi : 
$$\text{Rapport qualité/prix} = \frac{(\text{Nombre de points de Qualité})^{Pcq/Pcp}}{\text{Prix}}$$

Les valeurs mises en exposant du nombre de points de qualité sont Pcq pour la pondération du critère qualité et Pcp pour la pondération du critère prix, telles que ces pondérations sont indiquées ci-dessus.

Le critère Prix correspond au montant indiqué dans le détail quantitatif estimatif. Le prix utilisé est celui hors taxe si toutes les offres sont assujetties au même taux de TVA. Dans le cas contraire, c'est le prix toutes taxes comprises qui est utilisé.

Le critère Qualité correspond au nombre de points attribué par l'acheteur au regard du mémoire technique. Ce nombre est la somme des notes sur 5 points de chacun des sous-critères ci-dessous, multipliées par leur coefficient respectif :

- Qualités des produits (coefficient 3)
- Qualité du service (coefficient 1)
- Démarches environnementales et sociétales (coefficient 1)

Les offres conformes au dossier de consultation reçoivent une note sur cent proportionnellement au meilleur rapport qualité/prix.

En cas d'égalité entre les offres, l'attribution se fait à l'offre de meilleure qualité.

#### Pour les lots 13 et 14

Les offres choisies sont celles présentant la meilleure qualité. Celle-ci correspond au nombre de points attribué par l'acheteur au regard du mémoire technique. Ce nombre est la somme des notes sur 5 points de chacun des sous-critères ci-dessous, multipliées par leur coefficient respectif :

- Qualités des produits (coefficient 3)
- Qualité du service (coefficient 1)
- Démarches environnementales et sociétales (coefficient 1)

Les offres conformes au dossier de consultation reçoivent une note sur 25.

### 5.3 Négociation

L'acheteur attend des candidats leur meilleure proposition dès la remise des offres. Il n'y aura aucune négociation.

### 5.4 Nombre d'attributaires du contrat

Pour les lots 1 à 12, l'accord-cadre à bons de commande est conclu avec deux attributaires en fonction du classement de l'ensemble des offres du lot concerné. Afin d'assurer la continuité des approvisionnements, chaque attributaire ne peut voir que la meilleure de ses offres retenue. Les bons de commande sont adressés, en priorité, à l'attributaire ayant eu l'offre la mieux notée. Si toutes les prestations ne peuvent être fournies dans le délai imparti, un autre bon de commande est adressé à l'attributaire ayant l'offre arrivée à la suite.

Pour les lots 13 et 14, l'accord-cadre est à marchés subséquents et conclu avec trois attributaires en fonction du classement de l'ensemble des offres du lot concerné. Afin d'assurer la meilleure mise en concurrence, chaque attributaire ne peut voir que la meilleure de ses offres retenue.

## **6. Renseignements complémentaires**

Toute question, y compris concernant les voies de recours, doit être déposée via la plate-forme Mégalis Bretagne : [www.megalis.bretagne.bzh](http://www.megalis.bretagne.bzh). Si besoin, des tutoriels sont disponibles sur Mégalis pour [poser une question](#).